



Pourquoi adhérer à l'ARSEAA c'est faire le choix de l'action ? *D'une action solidaire !*

**L'ARSEAA, créée en 1943, est une association laïque
reconnue d'utilité publique depuis 1996.**

L'Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA) a pour mission d'accueillir toute personne (enfant, adolescent, adulte) souffrant de difficultés sociale, relationnelle, psychique ou de déficiences intellectuelles ou sensorielles. Elle intervient dans les secteurs sanitaire, médico-social, prévention et protection de l'enfance, social (insertion sociale, professionnelle, mesures socio-judiciaires), formations en travail social, au travers de ses 10 pôles et 3 établissements répartis sur la région Occitanie, territoire de Midi-Pyrénées.

L'ARSEAA veut promouvoir une philosophie, une démarche, une éthique s'attachant au respect de chacun.

Ce qui sous-tend l'action de l'ARSEAA, c'est la démarche d'amélioration continue de la qualité au bénéfice des personnes accueillies et accompagnées en premier lieu, des professionnels qui au quotidien contribuent à l'objet même de l'association et de tous les partenaires associés à cette œuvre commune : administrateurs, bénévoles, adhérents, organismes...

Cette volonté s'est traduite concrètement, en 2016, par :

- la mise en œuvre des contrats pluri-annuels avec l'Agence Régionale de Santé avec notamment, pour le secteur sanitaire, une participation active au dispositif départemental pour adolescents via le renforcement des consultations, la création d'une équipe mobile d'évaluation et de soutien, la possibilité d'être en relais en amont et en aval d'une hospitalisation de crise en CHU...; pour le médico-social, création de places (12 places d'Institut Médico-Educatif), transformations de places pour mieux répondre aux besoins (Service d'Education Spécialisé A Domicile ...)
- le choix des autorités de nous confier la création de places de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) et de porter un projet innovant d'une équipe mobile expérimentale pour jeunes à difficultés multiples
- une politique patrimoniale pour soutenir les projets comme par exemple l'achat d'une maison à Toulouse pour l'installation de l'unité des adolescents IME du pôle Enfances Plurielles, l'achat d'un terrain à Balma pour implanter le 4^{ie} hôpital de jour du pôle Guidance Infantile, l'achat d'un terrain pour l'ESAT à Figeac...
- la poursuite de la Démarche de Protection des Données à Caractère Personnel garantissant le droit des personnes et le respect de la vie privée, quelle que soit sa situation,
- l'élaboration du plan stratégique Intervention Sociale, Formation et Recherche avec la volonté de promouvoir la formation des personnes accueillies et de maintenir un lien étroit entre formation théorique et pratiques professionnelles
- l'engagement dans la démarche d'élaboration du nouveau projet associatif.

Si vous souhaitez contribuer à cette dynamique qui place l'enfant, l'adolescent et l'adulte au cœur de notre action, venez nous rejoindre !

Vous avez la possibilité, selon les statuts, d'intégrer selon votre situation le collège «Personnes Qualifiées», le collège « Usagers », le collège « Partenaires institutionnels » ou le collège « Salariés ».

Pour cela, il suffit d'adresser votre demande d'adhésion à la Présidente et de régler la cotisation annuelle de 15 €.

Adhérer à l'ARSEAA, c'est nous aider à poursuivre et à développer nos activités.

C'est avoir la possibilité pour vous :

- de prendre part et de voter à l'assemblée générale annuelle,
- de choisir, à travers votre vote, vos représentants au Conseil d'Administration élus pour des mandats de 4 ans avec renouvellement des collègues par moitié tous les deux ans, ou d'être vous-même candidat lors des assemblées générales électorales,
- de participer, si vous le souhaitez, à des instances de réflexion et de proposition,
- d'être informé de la vie de l'association, de ses projets et réalisations via « Les Chemins de Colasson » ou l'Intranet de l'arseaa - www.intrarseaa.org -.

2017, une assemblée générale électorale



Chers futurs adhérents,

*L'assemblée générale prévue le **15 Juin 2017** statuera sur le renouvellement par moitié des membres du Conseil d'Administration. Ainsi, pour chacun des collèges, conformément à l'article V des statuts, le nombre de sièges à pourvoir est le suivant :*

- Collège "Personnes Qualifiées" : 7 (Actuellement ce collège comprend 15 administrateurs)
- Collège "Usagers" : 5 (3 sièges à renouveler et 2 vacants)
- Collège "Partenaires institutionnels" : 1 (Actuellement ce collège comprend 3 administrateurs)

*Pour pouvoir participer à cette Assemblée Générale, le bulletin d'adhésion joint doit nous parvenir **avant le 21 avril 2017**, accompagné du règlement de la cotisation. Le Conseil d'Administration du 27 Avril 2017 examinera votre demande, donnera son agrément pour l'inscription dans le collège concerné et arrêtera la liste des membres actifs.*

L'appel à candidatures pour le renouvellement du Conseil d'Administration se fera en suivant. Vous trouverez également ci-joint un extrait des statuts et du règlement intérieur associatif.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous portez à l'ARSEAA et à son action. Nous espérons pouvoir vous compter parmi les membres de l'ARSEAA, en 2017.

A TOULOUSE, le 1^{er} Février 2017



La Présidente

Hélène MIGNON



Le Trésorier

Bernard DUPRÉ